

*Date d'envoi de la convocation : 9 Décembre 2014*  
*Nombre de Conseillers en exercice : 93*  
*Nombre de Délégués titulaires ou suppléants présents : 84*  
*Nombre de Procurations : 9*  
*Nombre de Votants : 93*  
*Date d'affichage du compte rendu : 22 Décembre 2014*  
*Rendu exécutoire par télétransmission en Préfecture le : 18*  
*Décembre 2014*

**PRESIDENCE DE :** M. Alain SUGUENOT

**Présents :** **Titulaires :** Mmes et MM. Gérard ROY, Bernard BATTAULT, Patrick MANIERE, Jean-Claude ANDRE, Jean-Luc BECQUET, Isabelle BIANCHI, Pierre BOLZE, Raphaël BOUILLET, Delphine BOUTEILLER-DESCHAMPS, Anne CAILLAUD, Jean-François CHAMPION, Carole CHATEAU, Xavier COSTE, Stéphane DAHLEN, Ariane DIERICKX, Philippe FALCE, Thibaut GLOAGUEN, Fabrice JACQUET, Danièle JONDOT-PAYMAL, Marie-Odile LABEAUNE, Virginie LEVIEL, Virginie LONGIN, Marie-Laurence MERVILLE, Marie-Laure RAKIC, Philippe ROUX, Jacques THOMAS, Gabriel FOURNIER, Jean-Noël MORY, René L'EXCELLENT, Martine BOUGEOT, Philippe DIDAILLER, Patrick FERRANDO, Michel PICARD, Michèle RODIER, Céline DANCER, Jean POIGEAUD, Jean-Claude BROUSSE, Liliane JAILLET, Didier SAINT-EVE, Jean-Christophe VALLET, Christian GHISLAIN, Sandrine ARRAULT, Franck CHAMBRION, Jean-Marc PRENEY, Christian BRESSOULALY, Noël BELIN, Jérôme BILLARD, Vincent LUCOTTE, Joëlle BAZOT-BOUDOT, Serge COLLAVINO, Jean-Paul BOURGOGNE, Thierry LAINE, Pascal MALAQUIN, Jean-Pierre REBOURGEOIN, Jean-Paul ROY, Annie BARAT, Denis THOMAS, Christian POULLEAU, Richard ROCH, Jacky CLERGET, Philippe CESNE, Claude CORON, Jérôme FLACHE, Chantal MITANCHEY, Jean CHEVASSUT, Jacques FROTEY, Bernard NONCIAUX, Gérard GREFFE, Gérard PRUDHON, Michel QUINET, Serge GRAPPIN, Claude MOISSENET, Sylvain JACOB, Paul BECKER, Daniel TRUCHOT, Patricia RACKLEY, Jean MAREY.

**Suppléants :** MM. Bruno COLIN (Suppléant d'ALOXE-CORTON), Michel PERDRIER (Suppléant de CORGENGOUX), Patrice GREGAUD (Suppléant de CORMOT le GRAND), Ludovic GAUTHEY (Suppléant d'EBATY) et Serge COULON (Suppléant de SANTENAY).

**Délégués ayant donné procuration :**

- Mme Nadine BELISSANT-REYDET à M. Xavier COSTE,
- Mme Marie-France BRAVARD à Mme Ariane DIERICKX,
- M. Frédéric CANCEL à Mme Carole CHATEAU,
- Mme Justine MONNOT à Mme Isabelle BIANCHI,
- M. Antoine TRIFFAULT-MOREAU à Mme Virginie LONGIN,
- Mme Carla VIAL à Mme Marie-Laure RAKIC,
- Mme Estelle BERNARD-BRUNAUD à M. Patrick FERRANDO,
- Mme Patricia ROSSIGNOL à Mme Martine BOUGEOT,
- M. Guillaume D'ANGERVILLE à M. Denis THOMAS.

**Délégués Absents non suppléés et non représentés :** Néant.

**Secrétaire de séance :** M. Jean-Benoît VUITTENEZ.

**RAPPORTS ANNUELS ET BILANS D'ACTIVITES DES SYNDICATS**  
**EXERÇANT UNE COMPETENCE POUR LE COMPTE DE LA COMMUNAUTE**  
**D'AGGLOMERATION**

14-116

M. SUGUENOT, rapporteur, rappelle que la Communauté d'Agglomération est représentée dans un certain nombre de syndicats intercommunaux extérieurs pour l'exercice de compétences qu'elle n'exerce pas directement.

Les compétences "Déchets", "Eau potable" et "Rivières" sont ainsi assurées pour tout ou partie du territoire communautaire par des syndicats au sein desquels la Communauté d'Agglomération siège.

Le rapporteur précise que ceux-ci doivent produire un rapport annuel correspondant à leurs compétences, conformément aux dispositions des articles L 1411-3, L 1413-1 et L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales - CGCT-.

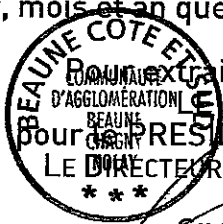
Il souligne que ces documents sont mis en ligne sur le site internet de la Communauté d'Agglomération, dans l'espace réservé - Rubrique Rapports annuels et rapports d'activités-Bilan des organismes exerçant une compétence pour le compte de la CA-2013- et rappelle que les rapports concernés émanent des organismes suivants :

| Syndicat  | Compétence  | Exercice |
|---|-------------|----------|
| SIRTOM de la région de CHAGNY   | Déchets     | 2013     |
| Syndicat mixte de traitement des déchets ménagers et assimilés du Sud-Ouest de la Côte-d'Or | Déchets     | 2013     |
| Syndicat intercommunal des eaux de la Basse DHEUNE  | Eau potable | 2013     |
| Syndicat mixte de la BOUZAIZE, LAUVE et RHOIN   | Rivières    | 2013     |
| SAGE ARROUX BOURBINCE   | Rivières    | 2013     |
| Syndicat mixte du bassin des affluents rive gauche de la DHEUNE                             | Rivières    | 2013     |
| Syndicat mixte du Barrage du CHAMBOUX   | Eau potable | 2013     |
| SMAEP d'ARNAY le Duc  | Eau potable | 2013     |

**Le CONSEIL DE COMMUNAUTE,  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,**

➤ prend acte des rapports susmentionnés, consultables sur le site internet de la Communauté d'Agglomération BEAUNE, Côte et Sud.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que-dessus.

  
Extrait certifié conforme,  
LE PRESIDENT  
Pour le PRESIDENT et par délégation  
LE DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES  
\*\*\*  
GILLES ATTARD

*La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de DIJON ou d'un recours gracieux auprès de la Communauté d'Agglomération, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au Tribunal Administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R 421-7 du Code de justice administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.*

## Accusé de réception

|   |  |
|---|--|
| <b>Nom de l'entité publique</b>                   | COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE, COTE ET SUD   |
| <b>Numéro de l'acte</b>                           | 14_116   |
| <b>Nature de l'acte</b>                           | DE - Délibérations   |
| <b>Classification de l'acte</b>                   | 5.7.8 - Autres   |
| <b>Objet de l'acte</b>                            | Rapports annuels et bilans activités des Syndicats exerçant une compétence pour le compte de la Communauté d'Agglomération |
| <b>Statut de la transmission</b>                  | 8 - Reçu par Contrôle de légalité  |
| <b>Identifiant unique de télétransmission</b>     | -200006682-20141215-14_116-DE  |
| <b>Date de transmission de l'acte</b>             | 18/12/2014   |
| <b>Date de réception de l'accuse de réception</b> | 18/12/2014   |